SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN
Séance du 02 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20261102-046_2026-DE

Convocation :
27-11-2026

Nombre de Membres :
En exercice : **15**
Présents : **13**
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 Novembre 2026 à 20 heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique POT, Maire.

Etaient présents : Dominique POT, Éric LOAEC, Carole CONNAN, Christian OLLIVIER, Philippe QUIVIGER, Lydie MINGAM, Jean-Paul ALLIONE, Luc PAGE, Marianne CAROFF, Magali LE BRAS, Véronique NICOLAS, Sophie TOULLEC, Maryline CROQUENNEC,

Étaient excusés, Jean-Pierre BOCQUIER, Vincent MINGAM

M. Jean-Paul ALLIONE a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_046_2026 - Convention d'adhésion au Service de Santé au Travail avec le centre de Gestion du Finistère

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret N°85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu la délibération du Conseil D'administration en date du 2 octobre 2013 qui valide les conditions générales d'adhésion au service de santé au travail ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour Décide :

- *De solliciter* le Centre de Gestion de pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, de sa transmission au représentant de l'état dans le Département, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site http://www.telerecours.fr/